

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Yamaska)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 701 706, propriété de madame Marie-Ève Paris et monsieur Benjamin Barrette.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour la résidence sise au 12455, avenue Barrette :

- 1) un empiètement d'une galerie en cour arrière jusqu'à un maximum de 4 mètres dans la marge arrière, alors que l'article 15.3 b) du règlement d'urbanisme numéro 350 tel que modifié par le règlement numéro 350-111 projeté, fixe un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge arrière minimale de 6 mètres prévue dans la zone d'utilisation résidentielle 4218-H-05;
- 2) l'implantation d'une nouvelle piscine hors terre en cour avant, alors que l'article 17.3.3 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant d'un terrain d'angle, sauf dans la portion de la cour avant située vis-à-vis la façade avant principale du bâtiment principal, conditionnellement au maintien d'une haie de cèdres donnant sur l'avenue Barrette.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 octobre 2020.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière